

CONTRAT D'UTILISATION

	Client	Emplacement de la machine (si différent de l'adresse du client)
Société	ASRO ASSOCIATION DES SALLES DE REUNION OUVRIERES	
No de client	729422	
Adresse	Rue Terreaux-du-Temple 6	
NPA / Localité	1201 GENEVE	
Interlocuteur	CLAUDE REYMOND	
No de téléphone	0041227415080	
E-Mail	admin@asro1918.org	

Numéro d'article	Description de l'installation	Durée (mois)	Prix par mois
	IX3 LOCATION	60	72,00

Autoinstallation

Service pour encre (Auto Ink)

Oui

Reprise éventuelle	Modèle	Numéro de série

Veuillez, en vue de mettre hors service une machine à affranchir, accéder au lien noté ci-après où vous trouverez le formulaire correspondant ainsi que toutes les instructions nécessaires:

<https://www.quadient.com/de-CH/service/support/anfragen-administration/abmeldung>

Contrat de maintenance	cycles par an	
PREMIUM SMART PROTECT	24000	inclus
Coûts pour dépassement	par cycle	Prix
Système d'affranchissement		
Système de mise sous pli		

Nous désirons une facturation électronique à l'adresse E-mail suivante:

Adresse E-mail	
----------------	--

Remarques:

Quadient Switzerland AG met l'appareil mentionné à la disposition du détenteur du contrat pour une durée minimal de 60 mois. Le contrat prend effet le 01/04/2024. Avec sa signature le client accepte les Conditions générales ainsi que les Conditions pour les contrats de maintenance de Quadient Switzerland AG, accessibles en tout temps sous <https://www.quadient.com/de-CH/sonstige-ressourcen/allgemeine-geschäftsbedingungen>. La durée du contrat est en règle générale de douze (12) mois. Les prix s'entendent en CHF, hors TVA, et sont facturés à l'avance. Payables dans les trente (30) jours sans déduction. Le contrat prend effet le 1^{er} mois suivant la livraison.

La participation au programme Auto-Ink pour l'encre gratuite des systèmes d'affranchissement est et facultative et résiliable en tout temps. Ce programme vous livre de manière automatique une cartouche d'encre dès que le niveau d'encre est inférieur à 20%. Vous recevez pour chaque livraison une facture séparée sans frais de port. Tous les prix en CHF sans la TVA.

Lieu et Date _____

Wallisellen, le _____

Timbre et signature validée _____

Quadient Finance Switzerland AG

Convention pour l'utilisation d'un système d'affranchissement intelligent

entre

Post CH AG, PostMail, 3030 Berne

et

le client



Version 02.2019

Standard

Le donneur l'ordre	Pour usage interne	☒ Nouvelle acquisition
☐ Déménagement/mutation		
Nom / Raison sociale ASRO ASSOCIATION DES SALLES DE REUNION OUVRIERES	No déb.	☐ Changement raison sociale
Prénom / Raison sociale	No réf. facture.	☐ Remplacement IFS No.
Adresse Rue Terreaux-du-Temple 6	No entrepr. BSI-CRM	LAF No
NPA, lieu 1201 GENEVE	Nom BDV BSI-CRM	Système IX3 LOCATION
No de téléphone 0041227415080	Case postale	Type
E-mail admin@asro1918.org	NPA, lieu CP	No de série
Lorsque l'adresse de facturation diverge de celle du donneur d'ordre		
Nom / Raison sociale	Pour usage interne	☐ IFS2
Prénom / Raison sociale	No déb.	☒ IFS3
Adresse		Relevé par centres de coûts ☒ Oui ☐ Non
NPA, lieu	Case postale	Si «oui»: ☐ easy ☒ global
Lorsque l'adresse du payeur diverge de celle du donneur d'ordre		
Nom / Raison sociale	Pour usage interne	Désignation exacte du timbre à date
Prénom / Raison sociale	N° déb.	Office de poste de contrôle
Adresse		Offices de dépôt
NPA, lieu	Case postale	
Mode de paiement ☐ BVR		Limite de retrait Debit Direct
☐ Debit Direct No de compte postal		☐ CHF 500.- ☐ Limite individuelle CHF
Représentant: LMEIR	Timbre Quadient Switzerland AG 31/08/2023	

Le client est autorisé à utiliser la machine IFS décrite ci-dessus pour l'affranchissement d'envois postaux. Les conditions générales (CG) applicables à l'utilisation d'un «Système d'affranchissement intelligent» et les brochures d'information y relatives de Poste CH SA définissent les modalités d'utilisation du système et font partie intégrante de la présente convention. Les CG en vigueur constituant des éléments contractuels (IFS) peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, Poste CH SA peut fournir une version papier des CG. Par sa signature, le client certifie avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées ci-dessus et reconnaît celles-ci, sans réserves, comme formant partie intégrante de la présente convention. Le client confirme que Poste CH SA et le fabricant du système d'affranchissement sont autorisés à échanger entre eux les données relatives au client dont ils disposent afin de les utiliser dans les limites de la présente convention.

For

Toute action contre Poste CH SA devra être intentée au siège de celle-ci ou de sa succursale, ou dans le chef-lieu du canton dans lequel le demandeur a son domicile ou son siège social. Poste CH SA actionnera le client dans le chef-lieu du canton dans lequel ce dernier a son domicile ou son siège social.

Lieu/Date

Lieu/Date

Lieu/Date

Post CH SA

Post CH SA

Le client

Contrat de maintenance

	Client	Emplacement de la machine (si différent de l'adresse du client)
Société	ASRO ASSOCIATION DES SALLES DE REUNION OUVRIERES	
No de client	729422	
Adresse	Rue Terreaux-du-Temple 6	
NPA / Localité	1201 GENEVE	
Interlocuteur	CLAUDE REYMOND	
No de téléphone	0041227415080	
E-Mail	admin@asro1918.org	

Typ de contrat

Fullservice "PREMIUM SMART PROTECT"

Modèle et équipement	Numéro de série

Nombre d'empreintes par année		Prix par année	
-------------------------------	--	----------------	--

Coûts pour dépassement	par empreinte	%

Avec sa signature le client accepte les Conditions générales ainsi que les Conditions pour les contrats de maintenance de Quadient Switzerland AG, accessibles en tous temps sous <https://www.quadient.com/de-CH/sonstige-ressourcen/allgemeine-geschäftsbedingungen>. Le contrat démarre le 1er du mois qui suit l'installation et dure au minimum 12 mois. Recalculation et facturation si le nombres d'empreintes dépasse le cadre fixé par le contrat * facteur respectivement prix pour empreintes supplémentaires.

Lieu et date _____

Wallisellen, le _____

Client(Timbre et ou signature)

Quadient Switzerland AG

